Soixantième année. - N ° 102 A Lundi 1er et mardi 2 juin 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 446

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

338 744 196 RCS Angoulême.
CABINET VIGIER.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 61875.00 EUR.
Adresse : 1112, Avenue de Saint-Jean d'Angely, 16100 Cognac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CABINET VIGIER Société à responsabilité limitée Au capital de 61.875 euros Siège social : 1112 Avenue de Saint-Jean d'Angely 16100 COGNAC 338 744 196 RCS ANGOULEME AGRI-CHARENTES-EXPERTS Société par actions simplifiée à associée unique Au capital de 2.030 euros Siège social : 1 Rue Roger Vincent Blanzac-Porcheresse COTEAUX-DU-BLANZACAIS 16250 510 282 205 RCS ANGOULEME AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE « AGRI-CHARENTES-EXPERTS » PAR LA SOCIETE « CABINET VIGIER » 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société « AGRI-CHARENTES-EXPERTS » dont la transmission à la Société « CABINET VIGIER » est prévue : -Montant de l'actif : 291.155,35 euros -Montant du passif : 223.713,04 euros 2.La Société « CABINET VIGIER », société absorbante, détenant la totalité des actions de la Société « AGRI-CHARENTES-EXPERTS », société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la Société « AGRI-CHARENTES-EXPERTS », société absorbée, n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société « CABINET VIGIER », société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 142.863,69 euros 4.Le traité de fusion établi le 28 mai 2026 a été déposé le 29 mai 2026, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de ANGOULEME. Pour avis, CABINET VIGIER Représentée par M. Arnaud VIGIER AGRI-CHARENTES-EXPERTS Représentée par M. Arnaud VIGIER.